

# COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2021 à 18h00

Nombre de membres :                    Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, maire  
en exercice : 19

Membres présents : 16

Mmes ORDITZ et SEBAA adjointes,  
MM. PEISSEL-SARAGOZA et REZLER adjoints,  
Mmes KOEPEL, MULLER, SCHMITT, LOCATELLI, HERTER et FALK,  
MM. PADRIXE, RUFF, MULLER, WITTMANN et ROGER

Absence excusée avec procuration : 3

M. GILGER pour M. KUFFLER  
Mme STEINER pour Mme KOEPEL  
M. BUHA pour Mme SEBAA

Absence excusée : 0

Absence non excusée : 0

Secrétaire de séance : M. REZLER

Public : Séance ouverte au public limité à 6 personnes maximum

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent (délibération n° 2021-032)
2. Travaux de sécurité Rue de Keskastel et demande de subvention (délibération n° 2021-033)
3. Vente de terrain au « Oerminger Loch » (délibération n° 2021-034)
4. Convention de location d'une partie de la parcelle communale section A n°52 « Expfuhl » à la société VALOCIME (délibération n° 2021-035)
5. Désignation de la liste des jurés d'assises (délibération n° 2021-036)
6. Adhésion à la plateforme pour Appel d'offres (délibération n° 2021-037)
7. Achat d'un désherbeur et demande de subvention à l'Agence de l'eau (délibération n° 2021-038)
8. CASC : Création d'un réseau de sentiers de randonnées pédestres (délibération n° 2021-039)
9. Demande d'occupation provisoire du domaine public pour installation de terrasse (délibération n° 2021-040)
10. Demande de remboursement d'achat (délibération n° 2021-041)
11. Terrains de Padel : Permis de construire (délibération n°2021-042)

*M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.*

*Il informe l'Assemblée de la démission de M.LONGONI Samuel pour raisons personnelles et demande d'accueillir Mme HERTER Maïté, suivante de la liste élue de M. KUFFLER.*

*M. le Maire propose que soient ajoutées à l'ordre du jour :*

- Semaine de 4 jours pour les écoles primaire et maternelle
- Installation d'un bureau de vote au lieu des 2 pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021.
- Proposition de vaccin aux membres du bureau de vote

*L'assemblée ne formule aucune objection.*

#### **1. Approbation du compte-rendu précédent (délibération n° 2021-032)**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Après débat, le compte-rendu est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Mme MULLER). Mme MULLER ne signe pas le compte-rendu sans donner de motif.

-----

**2. Travaux de sécurité Rue de Keskastel et demande de subvention (délibération n°2021-033)**

M. le Maire informe les élus de la difficulté de faire ralentir les véhicules et tracteurs des quatre entrées de la commune (Keskastel, Oermingen, Kalhausen et Sarreguemines) et mentionne une réflexion menée en Commission.

Les débats s'ouvrent et font point de plusieurs solutions (plateaux de ralentissement, feux tricolores, circulation en zone 30, installation de chicanes, ...)

Devant la densité des débats, M. le Maire décide d'ajourner ce point et de le revoir en commission.

-----

**3. Vente de terrain au « Oerminger Loch » (délibération n° 2021-034)**

Suite à la demande de M. ET Mme STEINER Eugène, domiciliés 12 rue des Merles, le Maire propose aux conseillers la vente du terrain :

- section 04 parcelle 604 « Oerminger Loch » d'une surface de 4.83 ares au tarif de 1.550,00€ l'are soit pour un montant total de 7.486,50€.

Le Conseil Municipal approuve, par 18 pour et 1 abstention (Mme STEINER), la vente de ces terrains.

M. PEISSEL-SARAGOZA Lionel représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

-----

**4. Convention de location d'une partie de la parcelle communale section A n°52 « Expfuhl » à la société VALOCIME (délibération n° 2021-035)**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

-----

**5. Désignation de la liste des jurés d'assises (délibération n°2021-036)**

Mme Orditz, Adjointe, présente au conseil l'obligation de désigner 3 habitants de la commune en vue d'être nommés jurés à la constitution des Jurys d'assises pour l'année 2022. Elle explique la procédure ainsi que la tranche d'âge à respecter.

Après tirage au sort, la liste des noms est la suivante :

- PODEMSKI Wiktor, 9 rue d'Oermingen 67260 HERBITZHEIM
- MELCHIORI Henri, 11 rue de Kalhausen 67260 HERBITZHEIM
- CAVALERI Angelo, 8 rue de la Montée 67260 HERBITZHEIM

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation des jurés.

-----

**6. Adhésion à la plateforme pour Appel d'offres (délibération n° 2021-037)**

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces entités.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 16 000 entreprises et 480 structures alsaciennes.

La Collectivité européenne d'Alsace assure la coordination du groupement de commandes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la convention d'adhésion à la plate-forme « Alsace Marchés Publics », à l'unanimité, et autorise M. le Maire, à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

-----

**7. Achat d'un désherbeur et demande de subvention à l'Agence de l'eau (délibération n° 2021-038)**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un désherbeur thermique à eau chaude d'un montant de 15.200,00€ HT subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal approuve par 18 voix pour et 1 abstention (M.MULLER) cet investissement.

-----

**8. CASC : Création d'un réseau de sentiers de randonnées pédestres (délibération n° 2021-039)**

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) dans le cadre de leur projet de circuit de randonnée pédestre dont deux empruntent notre ban communal près de Hambach, Siltzheim, Wittring, le Conseil Municipal :

:

- Donne un avis favorable à l'ensemble du plan de randonnée présenté sur les documents cartographique ci-joints,
- S'engage à inscrire les chemins du domaine privé de la commune au PDIPR du Bas-Rhin, comme prévu à l'article L 361-1 du Code de l'environnement,
- Autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
- S'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
- S'engage à interdire la coupure des chemins par les clôtures

La délibération concerne les cheminements listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints :

N° de trançon	Statut juridique	Nom de la voie	Section	Parcelle(s)
<b>Boucle 8 Herbitzheim - Hambach</b>				
1	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	45
2	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	13
3	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	14 ; 18 ; 20 ; 21
4	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	22
<b>Boucle 7 Siltzheim - Wittring</b>				
5	Bois	EXPFUHL	A	52
<b>Liaison entre les boucles 7 et 8</b>				
8	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	21
9	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	24
10	Bois	GEMSWEILER HOLZ	A	25
12	Bois	EXPFUHL	A	52





CartoExplorateur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille UTM / WGS84  
 IFRRP pour les habitants de communes RAB, GPO, PPO



**9. Demande d'occupation provisoire du domaine public pour installation de terrasse (délibération n° 2021-040)**

M. PEISSEL-SARAGOZA informe l'assemblée de la demande de M. Jules ERBS, gérant de Snack de pouvoir occuper à titre provisoire une partie de l'espace public, place de la Mairie, pour agrandir sa terrasse et lequel s'engage à sécuriser les lieux par mise en place de blocs de béton.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'occupation à titre temporaire à M. Jules ERBS qui devra s'engager à assurer la sécurité, la salubrité des lieux et la tranquillité des riverains.

-----

**10. Demande de remboursement d'achat (délibération n° 2021-041)**

Mme Christelle SEBAA, Adjointe, explique qu'elle a acheté un livre sur la seconde Guerre Mondiale, offert par la Commune à M. Aloyse SCHMITT pour son 95<sup>ème</sup> anniversaire, lequel demeure à l'EPHAD les Coquelicots à Diemeringen.

Le Conseil Municipal décide, par 18 pour et 1 abstention (Mme SEBAA), le remboursement de 25,00€ à Mme Christelle SEBAA sur présentation du ticket de caisse.

-----

**11. Terrains de Padel : Permis de construire (délibération n° 2021-042)**

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autorisation de l'établissement d'un permis de construire pour la construction de deux terrains de padel couverts, rue de Keskastel à Herbitzheim et donnant droit à subventions.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de W.M.G. Architecte pour un montant de 4.500,00 HT.

-----

**12. Organisation scolaire hebdomadaire des Ecoles Maternelle et Élémentaire (délibération n° 2021-043)**

M. le Maire informe l'assemblée des demandes de dérogation concernant l'organisation scolaire selon la semaine de quatre jours pour la prochaine rentrée et selon les vœux des équipes éducatives en Maternelle et Élémentaire, ainsi que les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'organisation scolaire sur quatre jours par semaine dès la prochaine rentrée.

-----

**13. Bureau de vote (délibération n° 2021-044)**

M. le Maire souhaiterait que les deux bureaux de votes arrêtés soient ramenés à un seul pour des raisons d'organisation et préconise, dans le respect sanitaire et de distanciation, de réaliser, en juin 2021, les élections pour les deux scrutins (Régional et Départemental) à l'extérieur du gymnase si la météo le permet.

D'autre part, il suggère que tous les membres du bureau de vote soient vaccinés contre le COVID.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire en matière d'organisation du bureau de vote.

-----

**Pour signature des membres présents :**

M. KUFFLER		Mme MULLER	
M. PEISSEL-SARAGOZA		M. ROGER	
Mme SEBAA		M. PADRIXE	
M. REZLER		Mme SCHMITT	
Mme ORDITZ		M. RUFF	
Mme KOEPEL		Mme FALK	
Mme HERTER		Mme LOCATELLI	
M. MULLER		M. WITTMANN	

Pour copie conforme  
Fait à Herbitzheim, 10 mai 2021  
Le Maire,  
M. KUFFLER

